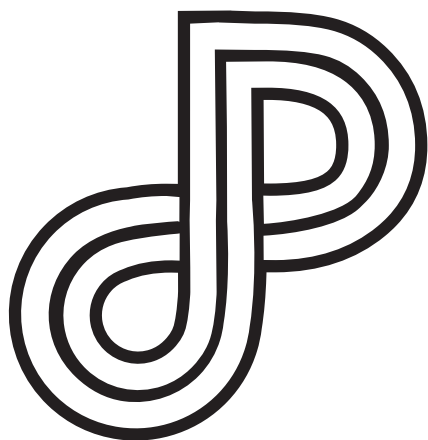




PIGUET

Ordres et décorations du Roi Humbert II d'Italie





PIGUET.COM



ORDRE DES VACATIONS / ORDER OF SALE

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
ONLINE PUBLIC AUCTION

VENTE ONLINE ONLY SUR PIGUET.COM

PIGUET
ONLINE



Ordres et décorations du roi Humbert II d'Italie *The Orders and Decorations of King Umberto II of Italy* Vente le mercredi 18 mars / Auction: Wednesday 18th March

Lots N° 1794 à 1837

ATTENTION ! LES ENCHÈRES SE TERMINENT À 12 HEURES

WARNING: BIDDING CLOSES AT 12 NOON



Feuilletez le catalogue en ligne
Browse the catalogue online



Vente Online du 16 au 19 mars / Online auction 16-19 March

Les lots 1001 à 1793 (musique, arts de la table, mobilier, arts d'Asie) et les lots 1838 à 3679 (tableaux, maroquinerie, montres et bijoux) font l'objet d'un catalogue séparé



Attention, commission 25% + TVA 8,1% soit 27,03% TTC
(pour les lots munis d'un *, consultez les conditions de vente)

EXPOSITIONS À GENÈVE / SALE VIEWINGS IN GENEVA

sur inscription le 12 mars 2026 / By appointment 12 March

Enregistrement online sur piguethdv.com

Exposition publique du 13-15 mars 2026 / Public viewing

Rue Prévost-Martin 44 et 51

PROCHAINES VENTES: 8-11 juin 2026 à Genève
Exposition publique du 5 au 7 juin de 12h00 à 19h00
Délai de consignation: 17 avril 2026

 Bureaux à Genève
HDV Hôtel des Ventes SA
Rue Prévost-Martin 51 | 1205 Genève
Tél +41 22 320 1177
www.piguethdv.com | info@piguethdv.com

 Bureaux à Lausanne
Enchères - inventaires - expertises
Place Saint-François 4 | 1003 Lausanne
Tél +41 21 613 7111
www.piguethdv.com | lausanne@piguethdv.com

PAIEMENT ET REMISE DE LOTS DANS NOS LOCAUX DE GENÈVE

Vendredi 20 mars de **11h00 à 17h00**

Samedi 21 mars de **10h00 à 14h00**

Lundi 23 mars de **11h00 à 17h00**



MODES DE PAIEMENT

Nous vous prions de vous reporter à l'article 1 et 12 des conditions de ventes.

Par virement bancaire

Selon IBAN indiqué sur votre facture. Vous pouvez retirer vos achats dès la réception électronique de votre paiement sur notre compte.

En espèces

Les paiements cash inférieurs à CHF100'000 sont admis. Les cartes d'identité et provenances des fonds pourront être demandées.

Par cartes de débit et crédit avec une majoration entre 1% et 3%

Maestro, Postcard, TWINT, VPAY, Visa débit, Mastercard débit, Visa, Mastercard, American Express et UnionPay.

Les chèques ne sont pas acceptés

TVA

Vous pouvez être exemptés de la TVA suisse (sauf pour les lots avec un *) si vous fournissez à notre département administratif bids@piguet.com un document attestant d'un domicile fiscal hors de Suisse. Ce service est facturé CHF50.- uniquement lors de la première demande.



RETRAIT ET EMBALLAGE

Uniquement pendant les 3 jours ci-dessus, Piguet Hôtel des Ventes met à votre disposition du personnel pour vous aider à emballer succinctement vos achats et à les transporter jusque dans votre véhicule.

Le retrait des objets lourds et/ou volumineux se fait sur RDV durant les journées de remise des lots.

Mobilier, lustres, objets lourds et encombrants: transporteur obligatoire

Attention: sauf autorisation écrite, Piguet Hôtel des Ventes n'assume pas la responsabilité d'emballer les objets en porcelaine, en verre ou en cristal ou de dépendre les lustres. De ce fait, les employés de l'Hôtel des Ventes n'ont pas l'autorisation d'emballer ces objets pour vous.



DÉPÔT

Les acheteurs sont priés de retirer leurs achats dans les 8 jours suivant la fin de la vente.

Les objets qui n'auront pas été retirés dans les délais ou dont le transport n'aura pas été organisé, seront sans avis préalable transportés et stockés en garde-meubles aux risques et aux frais de l'acheteur (se reporter à l'art. 15 des conditions de vente)

NOUVELLE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Depuis son entrée en vigueur le 28 juin 2025, certains articles fabriqués hors de l'UE pourraient ne plus être importés dans l'UE.

L'autorité douanière de l'État membre de l'UE par lequel les biens entrent dans l'Union est responsable de la délivrance de la licence d'importation ou de la validation de la déclaration de l'importateur. Il est du devoir de l'acheteur de se renseigner avant de miser.



L'Hôtel des Ventes est partenaire de The Art Loss Register.

Tous les lots dont l'estimation est égale ou supérieure à CHF 2000 ont été contrôlés par The ALR.

The Art Loss Register est un organisme qui possède une des plus grandes bases de données du monde d'objets volés ou spoliés.

TRANSPORT ET ENVOI POSTAL: FAIRE LIVRER SES ACHATS

Daisy Constantin

responsable du département
shipping@piguët.com



EN SUISSE

Envoi simple : si vous souhaitez un envoi par la Poste Suisse (coût minimum de CHF 30.-) ou par Fedex (coût minimum de CHF 100.-), veuillez nous écrire sur cette adresse : shipping@piguët.com.

Nous envoyons un accusé de réception à vos e-mails qui sont traités par ordre d'arrivée.

Le délai minimum de traitement est de 48 heures. Les premiers envois ont lieu à partir du 24 mars si le paiement nous est parvenu avant le 21 mars.

Envoi par transporteurs : nous pouvons vous communiquer les coordonnées de plusieurs transporteurs privés avec lesquels nous travaillons pour une livraison personnalisée à vos frais.

Lausanne et région : le transport de vos achats vers Lausanne et ses environs peut être organisé par notre équipe lausannoise. Les bureaux de Lausanne peuvent réceptionner pour vous des bijoux et montres pour une somme forfaitaire. Les autres objets peuvent être livrés à domicile dès CHF100. Les livraisons groupées à Lausanne auront lieu le **jeudi 2 avril entre 13h et 18h**. Votre paiement devra être effectué au moins deux jours avant ce délai.

Gstaad et région : un transport personnalisé de vos achats vers Gstaad et ses environs peut être organisé sur demande. Veuillez nous écrire sur cette adresse : shipping@piguët.com



HORS SUISSE

Douanes : des frais de douanes appliqués par votre pays pouvant aller jusqu'à 25% du montant total de la facture s'appliquent systématiquement lors de l'importation d'un lot (selon la législation en vigueur).

CITES et restrictions d'importation: les lots contenant des éléments végétaux ou animaliers d'espèce en danger (ivoire, écaille, corail, bois exotiques...), sont soumis à un certificat CITES établi auprès des autorités fédérales suisses. Il est de sa seule responsabilité de l'acheteur d'obtenir les licences nécessaires pour une exportation de Suisse ou une importation dans un autre pays. Piguet ne pourra pas l'assister dans ses démarches. L'acheteur ne pourra pas différer le paiement du prix de ses lots, ni demander l'annulation de leur vente, sous prétexte qu'il serait dans l'impossibilité de l'exporter ou de l'importer.

D'autres restrictions d'importation peuvent toucher certains pays. Il est du devoir de l'acheteur de s'assurer que le pays dans lequel il souhaite recevoir ses objets ne le contraigne pas à des restrictions supplémentaires. Voir article 6a des conditions de Vente.

Envoi simple : si vous souhaitez un envoi par la Poste Suisse ou par Fedex, veuillez nous écrire sur cette adresse : shipping@piguët.com.

Nous envoyons un accusé de réception à vos e-mails qui sont traités par ordre d'arrivée. Le délai minimum de traitement est de 48 heures. Les premiers envois ont lieu **à partir du 24 mars si le paiement nous est parvenu avant le 21 mars.**

Envoi par transporteurs : Nous pouvons vous communiquer les coordonnées de plusieurs transporteurs privés coutumiers des passages en douane, pour une livraison personnalisée à vos frais.

CONDITIONS DE VENTE

VENTE AUX ENCHÈRES AU NOM ET POUR LE COMPTE DE TIERS. LA PARTICIPATION AUX ENCHÈRES IMPLIQUE L'ACCEPTATION INCONDITIONNELLE DES PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE:

Art. 1. - **La vente a lieu strictement au comptant, en francs suisses et sans garantie.** Toutefois, pour permettre un déroulement rapide de celle-ci, il sera établi un bordereau pour chaque acheteur qui doit donner son identité lors de l'adjudication. Les bordereaux (factures) sont payables à la fin de chaque vacation. Des facilités de paiements peuvent être organisées en effectuant un transfert bancaire, **les chèques ne sont pas acceptés. Des paiements cash inférieurs à CHF100'000 sont admis.**

Art. 2. - L'adjudication sera prononcée en faveur du dernier enchérisseur. En cas de litige au moment de l'adjudication, celle-ci sera annulée et le lot immédiatement remis en vente.

Art. 3. - Les huissiers judiciaires et le commissaire-priseur ont le droit d'avancer les enchères, de séparer, joindre ou retirer n'importe quel lot, cela à leur absolue discrétion. Dans le cas où un prix de réserve a été fixé, les huissiers judiciaires se réservent le droit d'enchérir pour le compte du vendeur. Lorsque le prix de réserve fixé par le vendeur n'est pas atteint, il sera passé à la criée du lot suivant par un simple coup de marteau. Les lots invendus pourront être adjudugés en gré à gré après la vente dans le respect du prix de réserve.

Art. 4. - **Commissions: L'acheteur paie une échute de 25% en sus du prix d'adjudication de chaque lot, plus TVA 8.1% sur cette échute, soit 27.03% TTC. Aucun supplément n'est perçu pour les mises via notre plateforme internet PIGUET ONLINE. Pour tout acheteur misant via Invaluable, DrouotOnline Interenchères, ePaiLive et ArtFoxLive 3% supplémentaires seront facturés et via LiveAuctioneers, the Saleroom et Lot-Tissimo 5% supplémentaires seront facturés.**

Art 4a. - Pour les lots marqués d'un *, **la TVA due par l'acheteur est calculée sur le prix d'adjudication augmentée de l'échute soit 35.13% TTC.** Cette TVA peut être remboursée sur présentation du papier d'export validé par les douanes suisses.

Art 4b. - Pour les acheteurs domiciliés à l'étranger, la TVA perçue peut être remboursée sur présentation d'une preuve de domicile hors de Suisse. Des frais administratifs de CHF50.- sont appliqués.

Art. 5. - Les surenchères doivent avoir lieu à haute voix, ou par signes traduisant sans équivoque la volonté de surenchérir. Les huissiers judiciaires se réservent le droit de refuser les enchères émanant d'acheteurs inconnus. Le montant minimum des surenchères est fixé à 10%. Toutefois, les huissiers judiciaires pourront modifier ce taux en l'annonçant préalablement.

Art. 6. - L'exposition permettant aux acheteurs de se rendre compte de l'état ou de l'authenticité des objets, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les objets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de l'adjudication. Le présent catalogue a été réalisé avec soin afin que les indications portées soient correctes, toutefois les descriptions ne sont que l'expression d'une opinion et ne constituent pas une garantie.

L'état des cadres et des vitres ne sont pas garantis.

Le catalogue mentionne certains dégâts sans pour autant y établir une liste exhaustive. Aucune mention de l'état n'est indiquée ni pour les tableaux ni pour les lots dont l'estimation basse est inférieure à CHF1000.- Des rapports sur l'état des objets sont disponibles sur www.piguet.com ou sur demande. Les photographies, dimensions et poids sont fournis purement à titre indicatif. Les lots indiqués par le signe Δ, ont fait l'objet de spécifications particulières lors d'un examen du Contrôle fédéral des métaux précieux (CMP) disponibles sur demande ou dans le rapport de condition qui accompagne le lot sur notre site internet.

Art. 6a.- Les acheteurs étrangers doivent se renseigner avant la vente et se conformer aux règles d'importation et d'exportation entre la Suisse et le pays de destination. Piguët Hôtel des Ventes n'est pas en mesure d'apporter une assistance en matière de transport transfrontalier notamment en ce qui concerne les objets comprenant de l'**ivoire, de l'écaïlle ou d'autre matière soumise à réglementation.** L'acheteur ne pourra pas différer le paiement du prix de ses lots, ni demander l'annulation de leur vente, sous prétexte qu'il serait dans l'impossibilité de l'exporter ou de l'importer. Piguët Hôtel des Ventes porte une attention particulière à remplir ses devoirs de diligence pour que les lots présentés au catalogue soient conformes à la loi sur les transactions de biens culturels (LTBC)

Art. 6b.- Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation européenne le 28 juin 2025, certains articles fabriqués hors de l'UE pourraient ne plus être importés dans l'UE.

L'autorité douanière de l'État membre de l'UE par lequel les biens entrent dans l'Union est responsable de la délivrance de la licence d'importation ou de la validation de la déclaration de l'importateur. Il est du devoir de l'acheteur de se renseigner avant de miser.

Art. 7. - Les lots doivent être enlevés aux frais et risques de l'acquéreur. Pour éviter des erreurs de livraison et des complications dans le règlement des achats, aucun lot ne sera délivré pendant la durée de la vente. Sauf accord préalable, aucun lot ne sera remis avant le paiement total du prix de vente, surtaxe comprise. Les objets pourront être enlevés par les acheteurs selon les horaires figurant en début du catalogue.

Art. 8. - Tout visiteur est responsable à concurrence du prix moyen d'estimation augmenté des commissions et TVA des dommages qu'il cause, de manière directe ou indirecte, aux objets et lots exposés.

Art. 9. - **Les ordres d'achats écrits** sont exécutés avec soin, discrétion et sans frais par les huissiers judiciaires.

Les enchères par téléphone sont acceptées lorsque les acheteurs sont connus des huissiers judiciaires. *Dans le cas d'une enchère téléphonique où la connexion ne peut pas être établie, pour quelque raison que ce soit, Piguët Hôtel des Ventes se réserve le droit d'adjuger le lot à l'enchérisseur absent à 50% de l'estimation supérieure.*

Piguët Hôtel des Ventes décline toute responsabilité pour des problèmes de connexions ou pour les offres n'ayant pas été prises en considération quelque soit la cause ou la raison. Tout ordre doit être déposé 48 heures avant la date de la vente.

Toute annulation d'ordres d'achats doit être faite exclusivement par écrit au minimum 24h à l'avance. Pour être valable, l'annulation devra être signée et confirmée par la direction de Piguët Hôtel des Ventes ou les huissiers exclusivement.

Art. 10.- Les profits et risques passent à l'acheteur dès l'adjudication prononcée; il ne devient toutefois propriétaire de l'objet qu'une fois le paiement complet effectué. En cas de défaut de paiement dans les 3 jours, l'acheteur s'expose à des poursuites judiciaires. Il s'expose aussi à l'annulation de la vente selon réquisition du vendeur après un délai de 30 jours, tous frais et commissions demeurant à la charge de l'acheteur.

Art. 11.- Piguët Hôtel des Ventes se réserve le droit de refuser l'accès à ses locaux commerciaux ou d'interdire toute personne de participer à la vente sans indication de motifs ni justification. Piguët Hôtel des Ventes est libre d'écarter une enchère sans en indiquer le motif. Celui qui intentionnellement entrave ou fausse le libre jeu des enchères sera passible de peines de police.

Art. 12.- La facture émise par Piguët Hôtel des Ventes suite à l'adjudication d'un ou plusieurs lots devra être payée dans un délai de 3 jours après la fin de la vacation concernée. Un intérêt débiteur de 1% par mois sera facturé pour tout paiement tardif. **Moyens de paiement:** Piguët Hôtel des Ventes est libre d'accepter ou de refuser **un paiement par carte de crédit.** Les cartes de débit et crédit peuvent induire des frais de gestion entre 1% et 3% (+TVA) du total de la facture.

Art. 13.- Piguët Hôtel des Ventes se réserve le droit de publier, à des fins publicitaires, des photographies des objets vendus dans ses propres publications et ou à travers d'autres médias.

Art. 14. - Tout litige relatif à la vente est soumis à l'application exclusive du droit suisse et à la juridiction des tribunaux du canton de Genève, cela quel que soit le domicile des parties.

Art. 15. - Des frais de garde-meubles d'au minimum de CHF50.- plus TVA par mois commencé et par objet seront facturés pour tout lot non retiré dans les 8 jours (acheteurs) et 30 jours (vendeurs) suivant la dernière vacation. De plus, ils seront transportés en garde-meubles et stockés aux frais et aux risques de l'acheteur/vendeur.

L'acheteur ou le mandant acceptent expressément que l'objet non retiré devienne la propriété de HDV Hôtel des Ventes SA respectivement du transporteur et en autorise la remise en vente dès le moment où les coûts de stockage ou de transport mentionnés ci-dessus dépassent le prix d'estimation basse (acheteur/prix de réserve (mandant)).

Note: sauf indications contraires, les dimensions des tableaux et des meubles sont en centimètres et s'entendent (hauteur x largeur x profondeur). Sauf indications contraires, les livres et les montres sont mesurés en millimètres.

Piguët® et Hôtel des Ventes® sont des marques de HDV Hôtel des Ventes SA - CHE-112.797.222 TVA



Le prince Humbert et son père le roi Victor-Emmanuel III



ORDRES ET DÉCORATIONS DE S.M. LE ROI HUMBERT II D'ITALIE

Itinéraire diplomatique et dynastique



S.A.R. le Prince de Piémont

Dernier souverain du royaume d'Italie, Humbert II de Savoie (1904–1983), prince de Piémont puis roi en mai 1946, incarne l'ultime chapitre de la monarchie italienne issue du Risorgimento. Héritier d'une dynastie pluriséculaire, il fut très tôt appelé à représenter l'Italie sur la scène internationale, dans une Europe où les échanges d'ordres constituaient un véritable langage diplomatique.

Dès sa jeunesse, le prince reçut les plus hautes distinctions des cours européennes, telles que l'Ordre des Séraphins de Suède (lot 1828), l'Ordre de Léopold de Belgique (lot 1804), la Chaîne Royale de Victoria (lot 1803) ou encore l'Ordre de la Toison d'Or d'Espagne (lot 1812), emblème par excellence de la légitimité dynastique.

Les grandes monarchies d'Europe centrale et orientale figurent également dans cet ensemble, comme en témoigne l'Ordre Impérial de Saint-André de Russie (lot 1799), conféré au prince de Piémont alors âgé de six ans par le tsar Nicolas II.

Ces ordres consacrent son rang parmi les héritiers appelés à régner, scellent les liens personnels entre souverains et mettent en évidence la place centrale occupée par la Maison de Savoie en Europe.

Le Saint-Siège occupe une place particulière avec le très prestigieux Ordre Suprême du Christ (lot 1824), conféré à l'occasion des Accords du Latran en 1929, marquant la réconciliation entre l'État italien et la papauté.

Au-delà de l'Europe, l'Ordre Suprême du Chrysanthème du Japon (lot 1831), le Nishan al-Muhammad 'Ali d'Égypte (lot 1832) et l'Ordre de la Dynastie Chakri du royaume de Thaïlande (lot 1794) traduisent l'importance protocolaire accordée au prince de Piémont dans les relations internationales de l'entre-deux-guerres et illustrent le rang éminent d'Humbert II sur la scène mondiale.

Après le référendum de 1946 et l'exil de la famille royale, ces décorations prirent une dimension nouvelle : devenues les témoins d'une souveraineté perdue, elles conservèrent la mémoire d'un monde monarchique profondément bouleversé par le XXe siècle.

La Maison Pignet est honorée de la confiance qui lui est accordée et a le privilège de dévoiler cet ensemble unique et exceptionnel d'ordres et de décorations reçus par Sa Majesté le roi Humbert II d'Italie, demeurés dans sa descendance jusqu'à ce jour.

Les lots 1794 à 1837 réunis dans ce catalogue peuvent être consultés sur notre site en saisissant le mot-clé « Savoie » dans la barre de recherche.



Le futur roi Humbert II entouré de son père, le roi Victor-Emmanuel III (1869-1947) et de son fils le prince Victor-Emmanuel (1937-2024)



ORDERS & DECORATIONS OF H.M. KING UMBERTO II OF ITALY

Diplomatic and Dynastic Journey

Umberto II of Italy (1904–1983), last sovereign of the Kingdom of Italy, Prince of Piedmont and then King in May 1946, represents the final chapter of the Italian monarchy born of the Risorgimento. Heir to a centuries-old dynasty, he was called from childhood to represent Italy internationally, at a time when the exchange of orders formed a true diplomatic language.

Even as a boy, he received Europe's highest honours: the Order of the Seraphim of Sweden (lot 1828), the Order of Leopold of Belgium (lot 1804), the Royal Victorian Chain (lot 1803), and the Order of the Golden Fleece of Spain (lot 1812), the emblem par excellence of dynastic legitimacy that affirmed his rank, cemented bonds between sovereigns, and reflected the House of Savoy's prominence in Europe.

Central and Eastern Europe are represented, notably by the Imperial Order of Saint Andrew of Russia (lot 1799), granted by Nicholas II when Umberto was six, and the Holy See with the Supreme Order of Christ (lot 1824), conferred at the 1929 Lateran Accords, marking reconciliation between Italy and the Papacy.

Beyond Europe, the Supreme Order of the Chrysanthemum of Japan (lot 1831), the Nishan al-Muhammad 'Ali of Egypt (lot 1832), and the Order of the Royal House of Chakri of Thailand (lot 1794) reflect the Prince of Piedmont's ceremonial prominence in the interwar world.

Following the 1946 referendum and the royal family's exile, these decorations became poignant witnesses to a lost sovereignty, preserving the memory of a monarchy profoundly transformed by the twentieth century.

With the utmost honour, Piguët Auction House presents this exceptional collection of orders and decorations received by His Majesty King Umberto II of Italy, preserved in the family to this day. Lots 1794–1837 can be viewed on our website by searching "Savoy."



The Royal couple on their wedding day at the Vatican in 1930



S.A.R. le Prince Emmanuel-Philibert de Savoie, chef de la Maison de Savoie, avec son grand-père, S.M. le Roi Humbert II d'Italie

Les ordres et décorations réunis dans ce catalogue témoignent du parcours exceptionnel de mon grand-père, le roi Humbert II, et de la place qu'il occupa, dès son plus jeune âge, au sein des monarchies et des États du monde.

Je suis convaincu que ces pièces, riches de mémoire et de signification, poursuivront leur histoire dans de nouvelles collections.

Emmanuel-Philibert de Savoie



1794. Royaume de Thaïlande, Ordre de la Dynastie Chakri, fondé en 1882, ensemble de Chevalier (grade unique), comprenant :

- **Pendentif de Chakri avec son collier**, les deux en or, diamants, émail, et argent (parties du pendentif). Le collier est composé de 23 maillons alternant symboles de l'ordre et emblèmes de la dynastie, fermoir à clips. Hauteur du pendentif : 10 cm, poids total brut : 205 g.

- **Étoile de l'ordre** en argent, or, diamants, et émail, diam. 8,1 cm, 87 g. (brut)

- **Pendentif de Chula Chakri** en or, marque de fabricant au revers, h. 8 cm (hors attache), 46 g. (brut)

- **Boutonnière et écharpe** dans un écrin rapporté

Décoration réservée aux membres de la dynastie, chefs d'états étrangers, et membres de familles royales.

Elle fût remise à Humbert II (1901-1983), en tant que Prince de Piémont, le 26 mars 1933 (sous le règne de Rama VII).

30.000-50.000

Kingdom of Thailand, Order of the Chakri Dynasty, instituted in 1882, Knight (single class)

This decoration is reserved for members of the dynasty, foreign Heads of State, and members of royal families. Conferred upon Humbert II, as Prince of Piedmont, on 26 March 1933 (during the reign of Rama VII)







1795. Brésil, Ordre de la Croix du Sud, rétabli en 1932, ensemble de Grand-Croix, plaque, étoile et miniature en vermeil et émail. Plaque marquée de la maison *Lemaître* à Paris, dans un écrin de la joaillerie *La Royale* à Rio de Janeiro, à l'emblème de la république brésilienne, avec écharpe.

Nommé en 1935.

800-1.200

Brazil, Order of the Southern Cross, reinstated in 1932, Grand Cross set, comprising sash badge, breast star and miniature
Appointed in 1935.



Humbert, prince de Piémont, en visite au Brésil en 1924



1796. Pérou, *Ordre du Soleil*, créé en 1821, ensemble de Grand-Croix, étoile en or et émail (diam. 6 cm, ~30 g. brut), plaque en or, brillants et émail (7,8 cm, 62 g. brut), avec écharpe et dans son écrin original de la maison *Lemaître* à Paris
6.000-8.000

Peru, Order of the Sun, created in 1821, Grand Cross set, original Lemaître case.







1797. Chili, *Ordre du Mérite*, créé en 1929, ensemble de Grand-Croix en vermeil et émail, avec écharpe et dans son écrin originel aux armes du Chili, diam. étoile : 4,7 cm, diam. plaque : 7,2 cm
800-1.200

Peru, Order of the Sun, created in 1821, Grand Cross set, original Lemaître case.





1798. Équateur, *Ordre du Mérite*, fondé en 1937, plaque et écharpe de Grand-Croix, en argent, or et émail, diam. 9 cm, avec boutonnière et écrin rapporté 800-1.200

Ecuador, Order of Merit, established in 1937, Grand Cross set, later fitted case





1799. Empire de Russie, *Ordre Impérial de Saint-André Apôtre le premier nommé, fondé en 1698, ensemble de Chevalier (grade unique)*, comprenant :

- **Le bijou** en or et émail, avec comme poinçons au revers: 56 zolotnics sur une des serres de l'aigle, Saint Pétersbourg et AK pour (Arthur Keibel) sur le dessus des bras de la croix, et AK, Saint Pétersbourg, et Kokochnik seule sur la boucle de suspension, avec écharpe, h. 8,8 cm, 69 g. (brut)

- **Le collier** en or et émail, composé de 17 maillons, alternant l'aigle impérial, croix de Saint André, et chiffre de Pierre Ier le Grand (fondateur de l'ordre). Chaque maillon est poinçonné au revers du cachet de la maison *Edouard*, des initiales d'orfèvre de Johann Lindstedt, et d'une Kokochnik seule (1 maillon est surfrappé du 56 zolotnics avec Kokochnik), 258 g. (brut)

- **La plaque** en argent vermeil et émail, Au revers : poinçons de la maison *Keibel* en toutes lettres, de fournisseur officiel, et 84 zolotnics avec Kokochnik à gauche. Kokochnik seules sur quatre pointes. Sur l'épingle : *Keibel*, fournisseur officiel, et Kokochnik seule, diam. 9 cm, 54 g. (brut)

- **L'écrin** intégralement gainé de cuir rouge, par la maison *Petrov*, intérieur crème et compartiment sous jacent pour l'écharpe. Sur le couvercle, en lettres d'or : les armes impériales et le nom de l'ordre, 39 x 24 x 6 cm



L'ordre de Saint André est la plus haute décoration civile et militaire de l'Empire russe, décernée pour des mérites exceptionnels. L'ordre fut institué par Pierre Ier le Grand le 10 décembre 1698, jour de la Saint-André, selon le calendrier julien. L'ordre fut abrogé en 1917. Lorsque l'on se voit décoré de l'Ordre de Saint André, on reçoit *de-facto* les quatre autres ordres impériaux russes (Alexandre Newski, Aigle Blanc, Saint Anne, et Saint Stanislas, voir lot 1800). Le roi Victor-Emmanuel III d'Italie a été décoré de l'Ordre de Saint-André lors de sa visite officielle

en Russie en 1902, à Peterhof, où le tsar Nicolas II l'a reçu. Les rois Humbert Ier (1878-1900) et Humbert II (1946) ont également reçu cet ordre. Les deux en tant que Princes de Piémont, le premier en 1863, le second, qui nous concerne, le 12 mai 1910.
100.000-150.000

Russian Empire, Imperial Order of Saint Andrew the First-Called, founded in 1698, Knight (single class), Arthur Keibel, St. Petersburg.



Le roi Victor-Emmanuel III avec le tsar Nicolas II, Russie, 1902







1800. Empire de Russie, Nicolas II (1894-1917), unique coffret contenant 4 ensembles de 1ère classe de 4 ordres majeurs russes, toutes les décorations sont réalisées par la Maison *Edouard* à Saint-Petersbourg (entre 1899 et 1908) et l'orfèvre Johann Lindstedt, dans un écrin gainé de cuir rouge par la maison *Petrov* à Saint-Petersbourg, en velours crème à l'intérieur, compartiment sous jacent pour les écharpes. Sur le couvercle, en lettres d'or : les armes impériales et le nom des quatre ordres en présence, 39 x 24 x 6 cm
40.000-60.000

Russian Empire, Nicholas II, unique case containing four First Class sets of four major Russian Orders, *Edouard* and goldsmith Johann Lindstedt, St Peterburg 1899-1908, red leather case by *Petrov*.

Order of Saint Alexander Nevsky, founded in 1855, Knight (single class) set

Order of the White Eagle, founded in 1705, Knight (single class) set

Order of Saint Anne, founded in 1735, First Class (Grand Cross) set

Order of Saint Stanislaus, founded in 1765, First Class set





Ordre de Saint Alexandre Newski, fondé en 1855, ensemble de Chevalier (grade unique). Plaque en argent, vermeil et émail, au revers : poinçon 84 zolotnics d'entre 1908 et 1917, Kokochnik sur deux pointes et sur l'épingle,

cachet de la maison *Edouard* et initiale d'orfèvre Johann Lindstedt (1906-1910), diam. 8,8 cm, 57 g. **Bijou** en or et émail, poinçon 56 zolotnics sur l'anneau (illisible), Kokochnik sur le maillon de suspension. Sous l'émail au revers: initiales de Johann Lindstedt sur

une branche, cachet *Edouard* sur une autre, diam. 5,8 cm, 27 g. (brut). Avec écharpe (manque presque tout l'émail d'une des branches au revers. Manque à l'émail du médaillon avers)



Ordre de l'Aigle Blanc, fondé en 1705, ensemble de Chevalier (grade unique), ensemble de Chevalier. Plaque en vermeil et émail, au revers : poinçon 84 zolotnics d'entre 1908 et 1917, Kokochnik sur deux

pointes et sur l'épingle, cachet de la maison *Edouard* et initiale d'orfèvre Johann Lindstedt (1906-1910), diam. 8,8 cm, 55 g. **Bijou** en or et émail, poinçon 56 zolotnics sur le revers d'une des serres

de l'aigle, Kokochnik, initiales de Johann Lindstedt et cachet *Edouard* sur la boucle de suspension, h. 9,8 cm, 85 g. (brut). Avec écharpe (éclats à l'émail bleu des rubans sous la couronne)



Ordre de Sainte-Anne, fondé en 1735, ensemble de 1ère classe (Grand-Croix), Plaque en argent, vermeil et émail, au revers : poinçon 84 zolotnics d'entre 1908 et 1917, Kokochnik sur

deux pointes et sur l'épingle, cachet de la maison *Edouard* et initiale d'orfèvre Johann Lindstedt (1906-1910), diam. 8,8 cm, 64 g. (brut). **Bijou** en or et émail, poinçon 56 zolotnics sur

l'anneau, Kokochnik sur une des volutes à l'avant. Sous l'émail au revers : initiales de Johann Lindstedt sur une branche, cachet *Edouard* sur une autre, diam. 5,6 cm, 21 g. (brut). Avec écharpe



Ordre de Saint-Stanislas, fondé en 1765, ensemble de 1ère classe. Plaque en argent, vermeil et émail, au revers : poinçon 84 zolotnics d'entre 1908 et 1917, Kokochnik sur deux

pointes et sur l'épingle, cachet de la maison *Edouard* et initiale d'orfèvre Johann Lindstedt, diam. 9 cm, 56 g. (brut). **Bijou** en or et émail, poinçon 56 zolotnics sur l'anneau, Kokochnik sur deux

boules et le maillon de suspension, initiales de Johann Lindstedt sur le revers d'une branche, diam. 6,8 cm, 28 g. (brut). Avec écharpe



1801. Allemagne, Principauté de Hohenzollern, *Ordre de la Maison de Hohenzollern*, fondé en 1841, plaque de Grand-Croix

en vermeil et émail, cachet de la maison *Hemmerle* à Munich au revers, diam. 9,5 cm, avec écrin 2.000-3.000

Germany, Principality of Hohenzollern, *House Order of Hohenzollern*, established in 1841, Grand Cross breast star, Hemmerle, Munich, fitted case





1802. Royaume-Uni, Ordre Royal de Victoria, établi en 1896, ensemble de Chevalier Grand-Croix (G.C.V.O.), croix en vermeil et émail, diam. 7,9 cm, plaque en argent, vermeil et émail, diam. 8,9 cm. Les deux pièces numérotées 540 au revers. Avec écharpe complète, dans l'écrit original signé de la maison *Collingwood* à Londres, G.C.V.O. sur le couvercle, et carte explicative du port de l'ordre. Humbert II a été nommé le 14 mai 1923 lors de la visite de Georges V en Italie.

2.000-2.500

United Kingdom, Royal Victorian Order, established in 1896, Knight Grand Cross (G.C.V.O.) set, numbered 540, original case by *Collingwood* of London. Conferred upon Humbert II on 14 May 1923 during the visit of George V to Italy.



1803. Royaume-Uni, Chaîne Royale de Victoria, créée en 1902 par Édouard VII, en vermeil, diamants et émail. La chaîne se compose de 9 passants alternant la rose des Tudor, le chardon (Écosse), le trèfle (Irlande), et la fleur de lotus (Inde), le monogramme en émail rouge d'Édouard VII (numéroté 32 au revers), d'où

pend la croix dont la couronne et le monogramme de Victoria sont pavés de diamants, diam. 5,8 cm Associée et au dessus de l'*Ordre Royal de Victoria*, mais ne faisant pas partie de celui-ci, cette décoration honorifique est uniquement décernée au bon plaisir du souverain pour services personnels rendu, hauts dignitaires,

chefs d'état ou invariablement à l'archevêque de Cantorbéry. Rarissime, elle ne fût remise qu'une centaine de fois.

Elle fût décernée à Humbert II, en tant que Prince de Piémont, le 28 mai 1924, lors de la visite de son père Victor-Emmanuel III au Royaume-Uni.

15.000-20.000



United Kingdom, Royal Victorian Chain, instituted in 1902 by Edward VII

Note: Associated with, and worn above, the Royal Victorian Order but not part of it, this honorary decoration is awarded solely at the sovereign's pleasure for personal service, to senior dignitaries, Heads of State, or invariably to the Archbishop of Canterbury. Extremely rare, it was conferred on only around one hundred occasions. Conferred upon Humbert II, as Prince of Piedmont, on 28 May 1924, during the visit of his father Victor Emmanuel III to the United Kingdom.



1804. Royaume de Belgique, Ordre de Léopold, fondé en 1832, ensemble de Grand-Cordon à titre militaire, plaque en argent et émail, diam. 8,4 cm, croix en vermeil et émail (dégâts et manques), avec écharpe.
On joint une autre croix de Grand-Cordon en or et émail, diam. 7,3 cm, 65 g. (brut).
 Nommé le 26 mars 1922.

4.000-6.000

Kingdom of Belgium, Order of Leopold, established in 1832, Grand Cordon (military division) set
 Also included: an additional Grand Cordon cross
 Appointed on 26 March 1922.



Humbert, prince de Piémont et son beau-père le roi Albert Ier de Belgique



Le prince de Piémont arborant le lot 1804 de l'ordre de Léopold, 1930





1805. Royaume de Serbie, Ordre de l'Étoile de Karageorge, institué en 1904, ensemble de Chevalier Grand-Croix (en temps de paix), en argent, vermeil et émail, dans son écrin original de l'ordre aux armes de la royauté serbe, diam. croix : 4,8 cm, diam. plaque: 9,6 cm, marque de fabricant viennois G.A. Scheid
2.500-3.500

Kingdom of Serbia, Order of the Star of Karađorđe, instituted in 1904, Knight Grand Cross (peace time) set, maker's mark G.A. Scheid, Vienna, original fitted case

1806. Monténégro, *Ordre de Danilo Ier*, fondé en 1853, ensemble de Grand-Croix (1ère classe), les deux pièces de fabrication viennoise et portant les mêmes poinçons. La plaque en argent, or, et émail au cachet de la maison *Mayer & Fils* à Vienne, diam. 8,3 cm, la croix en argent, vermeil, or, et émail, diam. 5 cm, sans écharpe et avec écrin rapporté 2.000-3.000

Montenegro, Order of Danilo I, established in 1853, Grand Cross (First Class) set, Mayer & Fils, Vienna, later case





1807. Royaume de Bulgarie, Ordre des Saints Apôtres Cyrille-et-Méthode, créé en 1909, aboli en 1946, ensemble de Chevalier (grade unique), se compose : d'1 plaque en argent, vermeil et émail, diam. 8,6 cm, et de 2 croix en vermeil et émail, diam. 7,6 cm, l'une à l'écharpe, l'autre au collier. Collier qui se compose de 26 maillons (dont le fermoir) émaillés alternant lions et fleurs de lys, avec écharpe et écrin originel de l'ordre aux armes de la royauté bulgare.

Humbert II reçut l'ordre à l'occasion de son mariage (janvier 1930) avec la princesse Marie-José de Belgique. Il lui fut remis par le roi Boris III de Bulgarie, son futur beau-frère, qui épousa la sœur d'Humbert, Jeanne de Savoie, en octobre de la même année.

8.000-12.000

Kingdom of Bulgaria, Order of Saints Cyril and Methodius, established in 1909, abolished in 1946, Knight (single class) set, original Order case bearing the arms of the Bulgarian monarchy. Humbert II received the Order on the occasion of his marriage (January 1930) to Princess Marie-José of Belgium. It was presented to him by King Boris III, his future brother-in-law, who later married Humbert's sister, Jeanne of Savoy, in October of the same year.





1808. Pologne, Ordre de l'Aigle Blanc, créé en 1705, restauré en 1921, ensemble de Grand-Croix, plaque en argent et émail, diam. 7,9 cm, croix en vermeil et émail, diam. 7,7 cm. Les deux numérotées 69, avec écharpe et écrin. Nommé le 17 décembre 1929.

2.000-3.000

Poland, Order of the White Eagle, established in 1705, restored in 1921, Grand Cross set, numbered 69, fitted case. Appointed on 17 December 1929.



Humbert, prince de Piémont lors d'une parade militaire à Turin durant les années 1920

*Chippelli
Torino*



1809. Royaume de Roumanie, Ordre de Carol I^{er}, institué en 1906, ensemble de Chevalier du Collier, collier, croix et plaque en vermeil, or et émail. Le collier se compose de 22 maillons alternant le chiffre de Carol I^{er}, les armoiries des quatre principautés danubiennes (Moldavie, Olténie, Valachie, et Dobroudja), et les armes des Hohenzollern. Serrure/fermoir en forme d'aigle et croix de l'Ordre (diam. 6,1 cm). Diam. croix : 7,8 cm, diam. plaque: 9,4 cm. Avec écrin rapporté et écharpe
8.000-12.000

Kingdom of Romania, Order of Carol I, instituted in 1906, Knight of the Collar set, cipher of Carol I, the coats of arms of the four Danubian principalities (Moldavia, Oltenia, Wallachia, and Dobruja), and the Hohenzollern arms.





1810. Royaume d'Espagne, Ordre de Charles III, fondé en 1771, collier de l'ordre en or et émail, composé de 41 maillons alternant chiffres de Charles III laurés, tours, lions et trophées. Le collier est numéroté n°6 sur le revers des maillons proches du fermoir. La croix également en or et émail, diam. 7,1 cm, poids brut : 275 g. Nommé par Alphonse XIII d'Espagne en 1924.
20.000-30.000

Kingdom of Spain, Order of Charles III, established in 1771, numbered 6 to the reverse. Appointed by Alfonso XIII in 1924.



Humbert II et Alphonse de Bourbon-Siciles (1901-1964) vers 1950. Les deux portant l'ordre de Charles III et la Toison d'Or (lot 1813)





1811. Royaume d'Espagne, Ordre de Charles III, fondé en 1771, ensemble de Grand-Croix du collier (1^{ère} classe), comprenant le bijou et la plaque en vermeil et émail, diam. bijou : 4,8 cm, diam. plaque : 8,5 cm, dans leur **écrin originel** de la maison *Cejalvo Y Garcia* à Madrid aux armes de la royauté espagnole, avec 2 écharpes. La plaque est aux lys dorés et les écharpes spécifiques du grade au bleu bordé blanc. Nommé par Alphonse XIII d'Espagne en 1924.
1.500-2.500

Kingdom of Spain, Order of Charles III, established in 1771, Grand Cross of the Collar (First Class) set, original fitted case by Cejalvo y Garcia of Madrid Appointed by Alfonso XIII in 1924.





1812. Royaume d'Espagne, Ordre de la Toison d'Or, fondé à Bruges en 1430

par le duc de Bourgogne Philippe le Bon, collier de l'ordre en or et émail, composé de 56 maillons alternant pierres à feu enflammées et briquet de bourgogne stylisé entrelacés (2 faisant office de fermoir), et de la dépouille de béliet suspendue à une des pierres à feu, 590 g. (brut), avec quatre crochets de suspension au revers.

L'ordre fût séparé en deux branches après 1700, une espagnole et une autrichienne. Humbert II reçoit le collier des mains de son père, le roi Victor Emmanuel III, chevalier depuis 1878.

60.000-80.000

Kingdom of Spain, Order of the Golden Fleece, founded at Bruges in 1430 by Philip the Good, Duke of Burgundy, collar of the Order

Note: The Order was divided into two branches after 1700, Spanish and Austrian. Humbert II received the collar from his father, King Victor Emmanuel III, a Knight since 1878.





1813. Royaume d'Espagne, Ordre de la Toison d'Or, fondé à Bruges en 1430 par le duc de Bourgogne Philippe le Bon, bijou de Chevalier, en or et émail, dépouille du bélier suspendue sous une pierre à feu enflammée et un étendard à décor géométrique stylisant le briquet de Bourgogne, anneau de suspension émaillé, avec sa cravate complète, h. 10,8 cm, 58 g. (brut)

L'ordre fût séparé en deux branches après 1700, une espagnole et une autrichienne. Humbert fût nommé en 1923.

3.000-5.000

Spain, Order of the Golden Fleece, founded at Bruges in 1430 by Philip the Good, Duke of Burgundy, reduced Knight's badge
Note: The Order was divided into Spanish and Austrian branches after 1700. Humbert was appointed in 1923.



1814. Espagne, Ordre de la Toison d'Or, fondé à Bruges en 1430 par le duc de Bourgogne Philippe le Bon, réduction de bijou de Chevalier, en or et émail, avec son ruban, h. 6,7 (avec anneau), 11 g. (brut)

L'ordre fût séparé en deux branches après 1700, une espagnole et une autrichienne. Humbert fût nommé en 1923.

1.200-1.800



© Fondation de Savoie, Genève

Humbert, prince de Piémont et la princesse Marie-José de Belgique, circa 1930



1815. France, *Ordre National de la Légion d'Honneur*, IIIème République, ensemble de Grand Croix, étoile en or et émail (poinçons à tête d'aigle), diam. 6,8 cm, 43 g. (brut), plaque en argent, diam. 9,4 cm (poinçons tête de sanglier et d'orfèvre), signature gravée d'*Arthus Bertrand & Cie, 46 rue de Rennes Paris* au revers. Avec écharpe et dans son écrin originel marqué *R.F.* sur le couvercle. Nommé le 21 avril 1923.
2.000-3.000

France, National Order of the Legion of Honour, Third Republic, Grand Cross set, *Arthus Bertrand & Cie, 46 rue de Rennes, Paris* original fitted case marked "*R.F.*" to the lid. Appointed on 21 April 1923.



1816. Principauté de Monaco, Ordre de Saint Charles, institué en 1858, ensemble de Grand-Croix, croix en or et émail (diam. 5,9 cm, 29,5 g. brut), plaque en or, argent et émail (diam. 9,5 cm, 104 g. brut), avec écharpe, dans son écrin originel de la maison Bronfort à Monaco.

Humbert II, alors Prince de Piémont, a été décoré de l'ordre le 30 mai 1923, par voie diplomatique officielle, peu après l'accession au trône du Prince Louis II de Monaco.
2.000-3.000

Principality of Monaco, Order of Saint Charles, instituted in 1858, Grand Cross set, original fitted case by the firm Bronfort, Monaco. Humbert II, then Prince of Piedmont, was decorated with the Order on 30 May 1923 by official diplomatic channel, shortly after the accession of Prince Louis II to the throne.



1817. Grèce, Ordre du Sauveur, fondé en 1833, ensemble de Grand-Croix, composé de 2 croix en vermeil et émail, chacune avec son écharpe, diam. 5,1 et 5,3 cm (dégâts à l'émail sur une), et de la plaque en argent et émail, diam. 9,5 cm
2.000-3.000

Greece, Order of the Redeemer, established in 1833, Grand Cross set



1818. Vatican, Ordre Equestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, recréé en 1847, ensemble de Grand-Croix. Bijou en or et émail, h. 10,5 cm, 42 g. (brut). Plaque en argent or et émail, cachet de la maison *Cravanzola* à Rome, diam. 8,7 cm, 88 g. (brut). Avec écrin rapporté
3.000-5.000

Vatican, Equestrian Order of the Holy Sepulchre of Jerusalem, re-established in 1847, Grand Cross set, with later fitted case



Le prince de Piémont en visite en Palestine, début des années 1920



1819. Vatican, Ordre Equestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, recréé en 1847, ensemble de Grand-Croix. Bijou en vermeil et émail, sans trophée, cousu à l'écharpe, diam. 5,2 cm. Plaque en argent et émail, modèle 1936, diam. 9,5 cm
400-600

Vatican, Equestrian Order of the Holy Sepulchre of Jerusalem,
re-established in 1847, Grand
Cross set, 1936 model



Humbert, prince de Piémont à Castelgandolfo en 1939, portant la plaque du lot 1819 visible au-dessus de sa manche gauche



1820. Italie, Royaume des Deux-Siciles, Ordre Constantinien de Saint-Georges, ensemble de Chevalier Grand-Croix de Justice en vermeil et émail, avec écharpe et dans son écrin original de la maison *Tanfani & Bertarelli* à Rome, diam. croix : 3,9 cm, diam. plaque : 6,5 cm
800-1.200

Italy, Kingdom of the Two Sicilies, Constantinian Order of Saint George, Knight Grand Cross of Justice set, original fitted case by *Tanfani & Bertarelli* of Rome



1821. Saint Marin, Ordre équestre de Saint Marin, fondé en 1860, ensemble de Grand-Croix en vermeil et émail, avec écharpe et dans son écrin original de la maison *Raviolo & Gardino* à Rome aux armes de Saint Marin, diam croix : 5,7 cm, diam. plaque: 8,3 cm
800-1.200

San Marino, Equestrian Order of San Marino, established in 1860, Grand Cross set, original fitted case by *Raviolo & Gardino* of Rome, bearing the arms of San Marino





1822. Italie, Royaume des Deux-Siciles, Ordre Constantinien de Saint-Georges, ensemble de Bailli Chevalier Grand-Croix de Justice, collier et plaque en vermeil et émail, avec réduction et boutonnière, avec écrin, diam. plaque : 8,6 cm. Avec carton d'attribution de l'ordre. Le collier porte le n°6
 Attribué à Humbert II le 5 mai 1959
 2.000-3.000

Italy, Kingdom of the Two Sicilies, Constantinian Order of Saint George, Bailiff Knight Grand Cross of Justice set, fitted case. Includes award certificate of the Order. The collar bears number 6. Conferred upon Humbert II on 5 May 1959.



1823. Italie, Royaume de Naples / Deux-Siciles, *Ordre royal de Saint-Janvier*, créé en 1738, ensemble de Chevalier (grade unique), en vermeil et émail, composé de la croix et son écharpe, la plaque, 1 miniature et 1 boutonnière, par la maison *Guccione* à Rome et dans un écrin originel de l'ordre
2.000-3.000

Italy, Kingdom of Naples / Two Sicilies, Royal Order of Saint Januarius, established in 1738, Knight (single class) set, *Guccione* of Rome, original fitted case







1824. Vatican, Ordre Suprême du Christ, créé en 1319, ensemble complet de Chevalier, par *Tanfani & Bertarelli* à Rome, comprenant :

- **La croix couronnée surmontée d'un trophée** (dont la poitrine est ornée d'un brillant), en or et émail, cachet du fabricant et O (pour or) au revers, h. 15,2 cm, 69 g. (brut)

- **La plaque** en argent, or, et émail, cachet du fabricant et O (pour or) au revers, diam. 8,1 cm, 70 g. (brut)

- **Le collier** en trois parties, en vermeil et émail, composé de 29 maillons alternant entrelacs, croix du Christ, et armes de la papauté. Cachet du fabricant, A et O au revers de trois maillons

- **L'écrin originel** de l'ordre aux armes de Pie XI sur le couvercle. Plus haut ordre du Saint-Siège, il n'est décerné qu'aux chefs d'état catholiques. Humbert II en fut honoré en 1929 pour la signature des accords de Latran. L'ordre n'a plus été décerné depuis 1987

15.000-20.000

Vatican, Supreme Order of Christ, established in 1319,

complete Knight set by *Tanfani & Bertarelli* of Rome, original fitted case of the Order, bearing the arms of Pius XI on the lid. *Note:*

The highest Order of the Holy See, awarded only to Catholic Heads of State. Humbert II was honoured in 1929 on the occasion of the signing of the Lateran Treaties. The Order has not been awarded since 1987.



Humbert de Savoie, prince héritier du trône d'Italie, portant l'ordre Suprême du Christ (lot 1824), le jour de son mariage avec la princesse Marie-José de Belgique, en 1930







**1825. Italie, Confraternité
 Royale Notre-Dame du Carmel
 de Bagnara en Calabre,**
 scapulaire en velours brodé de fil
 d'or, orné d'un médaillon en or,
 13 x 13 cm, diam. rose dorsale :
 16 cm
 600-800

**Italy, Royal Confraternity of
 Our Lady of Mount Carmel of
 Bagnara in Calabria**



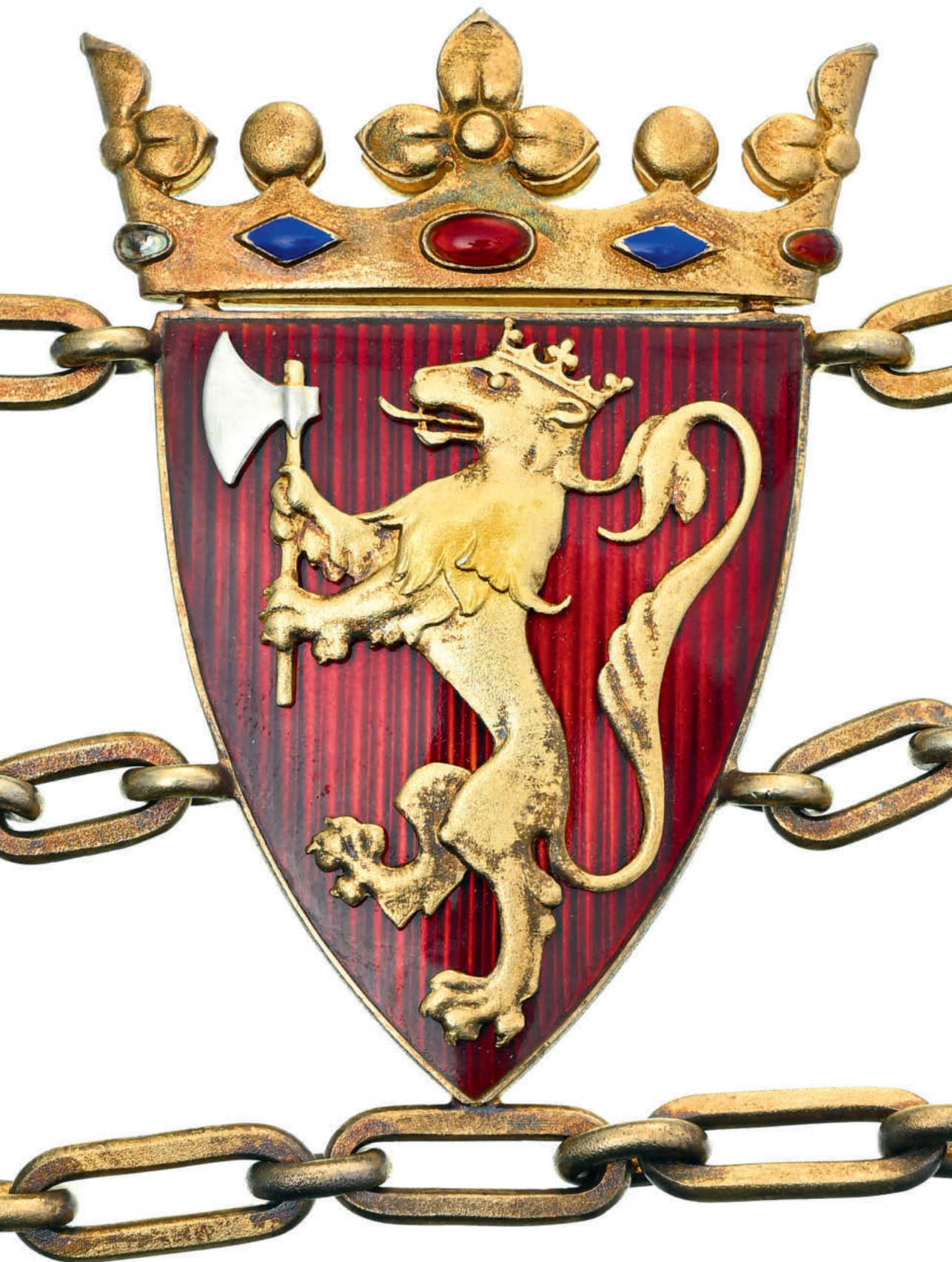
1826. Royaume de Norvège, Ordre de Saint-Olaf, fondé en 1847, ensemble de Grand-Croix à titre militaire du 3ème type. **Bijou** en or et émail, avec son écharpe, diam. 6,7 cm, 34 g. (brut), et **plaque** en argent, or et émail, cachet de *I. Tostrup* à Kristiania (Oslo), diam. 7,9 cm, avec écrin rapporté
2.000-3.000

Kingdom of Norway, Order of Saint Olav, established in 1847, Grand Cross (military division, 3rd type) set, badge and breast star by *I. Tostrup* of Kristiania (Oslo,) later case



1827. Royaume de Norvège, Ordre de Saint-Olaf, fondé en 1847, collier de l'ordre en vermeil, argent, et émail, se compose de 10 maillons alternant O couronnés, blasons de la royauté norvégienne (dont un faisant office de fermoir), et d'*olavskors* (croix tréflées accolées de haches), cachet de *I. Tostrup* à Kristiania (Oslo) sur le fermoir, et nom d'un précédent récipiendaire gravé au revers d'un des blasons
8.000-12.000

Kingdom of Norway, Order of Saint Olav, established in 1847, collar, by *I. Tostrup* of Kristiania (Oslo)





**1828. Royaume de Suède,
Ordre des Séraphins, fondé en
1748, ensemble de Chevalier
(grade unique),** par la maison C.F.
Carlman à Stockholm, croix en or
et émail (diam. 6 cm, 27 g. brut).
Plaque en argent, vermeil, or et
émail (diam. 9,2 cm, 86 g. brut),
avec écharpe et écrin rapporté.
Nommé en 1922 lors d'une visite
officielle à Stockholm. Le Prince
était alors âgé de 17 ans et l'ordre
lui fût décerné par le roi Gustave V.
8.000-12.000



Kingdom of Sweden, Order of the Seraphim, established in 1748, Knight (single class) set by C.F. Carlman, later caseWith sash and later fitted case. Appointed in 1922 during an official visit to Stockholm; the Prince was then aged 17 and the Order was conferred by King Gustaf V.



**1829. Royaume des Pays-Bas,
Ordre du Lion néerlandais,
ensemble de Grand-Croix**, croix
en or et émail (diam. 6,5 cm, 37 g.
brut), plaque en vermeil et émail
(diam. 8,7 cm, 83 g. brut), par la
maison *M.J. Goudsmit* à La Haye,
dans son écrin original
3.000-5.000



**Kingdom of the Netherlands,
Order of the Netherlands
Lion**, Grand Cross set, by *M.J.
Goudsmit* of The Hague, original
case



1830. Royaume des Pays-Bas, Médaille d'honneur pour assistance humanitaire (Erepennig voor Menslievend Hulpbetoon), créée en 1822, ensemble décerné au roi Humbert Ier en 1884 pour son action à Naples durant l'épidémie de choléra asiatique, comprenant :

- **La médaille en argent au profil de Guillaume III** (1849-1890), diam. 5,05 cm, 62,1 g., dans son écrin en velours violet au monogramme du roi

- **Le brevet sur papier vélin écrit à la plume**, signé par le ministre des affaires étrangères Joseph van der Does de Willebois (1816-1892) et le roi Guillaume III. Dans son portfolio à rubans, en soie et velours violet. Le couvercle est orné d'écoïncrons et des armes néerlandaises en argent

- **Cordon de fils d'argent** (passant dans le brevet) finissant en grelots de passementeries et cacheté par un **imposant sceau de cire rouge** au profil de Guillaume III et aux armes des Pays-Bas, dans sa **boîte ronde en argent** (poinçon .833) également aux armes nationales sur le couvercle, diam. 13,5 cm

2.000-3.000

Kingdom of the Netherlands, Medal of Honour for Humanitarian Assistance (Erepennig voor Menslievend Hulpbetoon), established in 1822, awarded to King Humbert I in 1884 for his relief efforts in Naples during the Asian cholera epidemic. Medal with the profile of King William III, Certificate signed by the Minister of Foreign Affairs Joseph van der Does de Willebois (1816-1892) and King William III, cord and case



Le prince Humbert en 1915



1831. Japon, *Ordre Suprême du Chrysanthème*, fondé en 1876, ensemble de Grand Cordon, plaque et insigne en argent, vermeil et émail, dans son écrin originel en bois laqué noir et moucheté doré à couvercle décoré de chrysanthèmes stylisés (*kamon*), double cordon rouge tressé et finissant en pompons. Diam. insigne: 7,6 cm, diam. plaque 9 cm.

Japan, Supreme Order of the Chrysanthemum, established in 1876, Grand Cordon set: Note: Humbert of Savoy received the Supreme Order of the Chrysanthemum on 16 September 1923, shortly after his nineteenth birthday. In the diplomatic tradition of the period, the accession to majority of a crown prince of a

Humbert de Savoie a reçu l'*Ordre Suprême du Chrysanthème* le 16 septembre 1923, peu après ses 19 ans. Dans la tradition diplomatique de l'époque, l'accession à la majorité d'un prince héritier d'une grande puissance européenne était l'occasion pour les souverains étrangers de lui remettre leurs plus hautes distinctions. Cette décoration lui a été décernée par l'Empereur Taishō (Yoshihito), bien

major European power was an occasion for foreign sovereigns to confer their highest distinctions. The decoration was granted by Emperor Taishō (Yoshihito), although Japan was then under regency exercised by Crown Prince Hirohito (Emperor Shōwa). Humbert received the Grand Cordon, the version intended for princes. The Collar of the Order,

que le Japon soit alors en pleine période de régence exercée par le Prince héritier Hirohito (le futur empereur Showa).

A noter qu'Humbert a reçu le Grand Cordon, version destinée aux princes. Le Collier de l'ordre, grade ultime, est généralement réservé aux chefs d'État ou aux membres de la famille impériale japonaise.

6.000-8.000

the ultimate grade, is generally reserved for Heads of State or members of the Japanese Imperial Family.





1832. Royaume d'Égypte, Ordre du Nishan al-Muhammad 'Ali, institué en 1915, ensemble complet de Grand Cordon avec collier, comprenant :

- **Bijou** en or, émeraudes, rubis, et émail, diam. 6,4 cm, 56 g.

(brut) **avec son écharpe**

- **Collier et son pendentif**

hexagonal, en or, émeraudes (8), diamants et émail, 369 g. (brut). Le collier se compose de 32 maillons alternant entrelacs floraux, rosettes fleuries ajourées, et mandorles calligraphiques au nom du prophète.

- **Plaque** en or, émeraudes, rubis, et émail, diam. 8,75 cm, 133 g. (brut)

Marque de fabricant *Lattes* sur la plaque et l'étoile

- **Écrin original** au couvercle marqué de la 1^{ère} classe de l'ordre et une **boutonnière**

Humbert II, alors Prince de Piémont, a reçu le Grand Cordon de l'Ordre Nishan al-Muhammad 'Ali, le 28 février 1933, par le roi Fouad I^{er}. L'ordre lui a été remis à l'occasion de la visite d'État en Égypte de son père, le roi Victor-Emmanuel III. Bien qu'Humbert n'ait pas fait partie du voyage, l'échange de hautes décorations était un impératif diplomatique lors de cette rencontre historique. Il s'agissait de la première visite d'un souverain étranger en Égypte depuis 1869.

40.000-60.000



Le roi Fouad I^{er} d'Égypte, portant le collier de l'ordre

Kingdom of Egypt, Order of Nishan al-Muhammad 'Ali, instituted in 1915, complete Grand Cordon set with collar, maker's mark "Lattes" to the star and badge, Original fitted case, lid marked "1st Class of the Order," with buttonhole badge.

Humbert II, then Prince of Piedmont, received the Grand Cordon of the Nishan al-Muhammad 'Ali on 28 February

1933 from King Fuad I. The Order was presented on the occasion of the State visit to Egypt of his father, King Victor Emmanuel III. Although Humbert did not participate in the journey, the exchange of high decorations was a diplomatic imperative during this historic meeting, marking the first visit of a foreign sovereign to Egypt since 1869.







© Fondation de Savoie, Genève

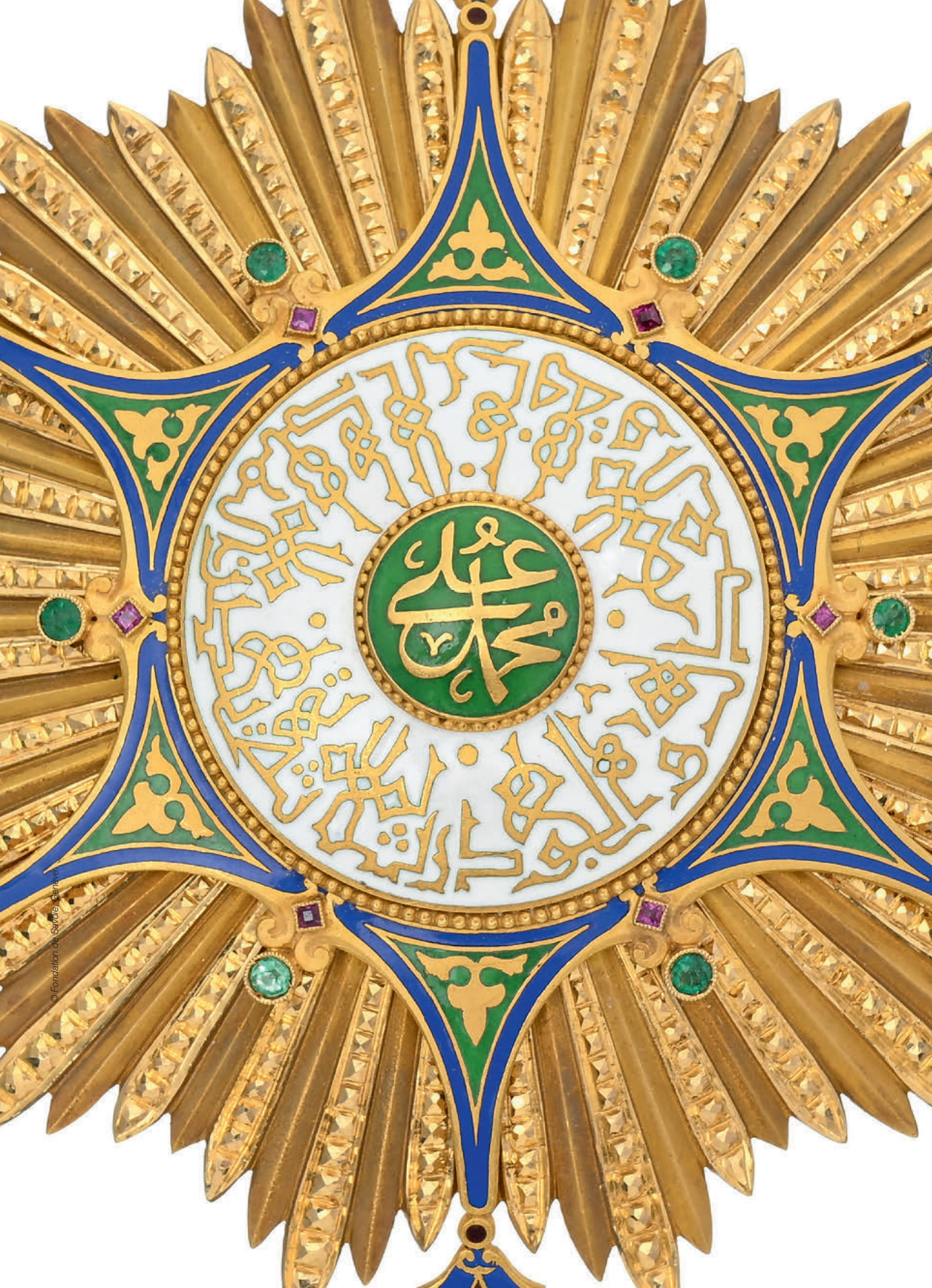
Le roi Victor-Emanuel III, la reine Hélène et le roi Fouad Ier d'Egypte en 1933



© Fondation de Savoie, Genève

La reine Hélène sur le plateau de Gizeh









1833. Royaume d'Afghanistan, Ordre du Soleil suprême (Nishan-i-Lmar-i-Ala), créé en 1897, ensemble de Collier en or et argent, comprenant la plaque, diam 10 cm, 106 g. (brut), l'insigne et son écharpe, diam. 5,7 cm, 42 g.(brut), et le collier, composé d'un insigne en pendant et de 8 maillons qui sont des réductions de la plaque, 330 g. (brut), avec écrin rapporté
4.000-6.000

Kingdom of Afghanistan, Supreme Order of the Sun (Nishan-i-Lmar-i-Ala), established in 1897, collar set, later fitted case



Le prince de Piémont rendant visite à Abdallah Ier, émir de Transjordanie, 1922

1834. Transjordanie/Jordanie, Ordre de la Renaissance, créé en 1917 par Hussein ben Ali, chérif de La Mecque, ensemble de Grand Cordon avec brillants (classe spéciale), fabrication privée artisanale en argent, or, peinture, et nombreux diamants taille rose ancienne. Plaque : diam. 8,4 cm, 117 g. (brut), Insigne : diam. 6,5 cm, 79 g. (brut), avec écharpe
3.000-4.000

Transjordan / Jordan, Order of the Renaissance, established in 1917 by Hussein ibn Ali, Sharif of Mecca, Grand Cordon set with diamonds (special class)





1835. Portugal, *Ordre de la Tour et de l'Épée*, restauré en 1808, ensemble de Grand Collier du 2ème type du modèle républicain, par la maison *Frederico Costa*, collier, étoile, et plaque en vermeil et émail, avec écharpe et écrin, diam. étoile : 6,9 cm, diam. plaque : 7 cm. Le collier est composé de 40 maillons alternant tours, épées laurées, et trèfles volutés. Même étoile que celle de l'écharpe.
2.000-3.000

Portugal, Order of the Tower and Sword, restored in 1808, Grand Collar (2nd type, republican model) set by the firm *Frederico Costa*





1836. Portugal, *Ordre de l'Immaculée Conception de Vila Viçosa*, fondé en 1818, ensemble de Grand-Croix, en vermeil et émail, se compose de la plaque, diam. 7,6 cm, de l'étoile avec son écharpe, diam. 6,5 cm, et d'une réduction. Avec écrin original de l'ordre.

Ordre dynastique reçu en exil à Cascais

1.200-1.800

Portugal, Order of the Immaculate Conception of Vila Viçosa, established in 1818, Grand Cross set, original fitted case Note: Dynastic order received in exile at Cascais.



1837. Ordre de fantaisie basé sur l'Ordre Constantinien de Saint-Georges, ensemble de Grand-Croix en vermeil et émail, dans son écrin original, h. croix : 14,5 cm, diam. plaque : 6,6 cm Avec une notice de la main d'Humbert II priant de retourner l'ordre à son expéditeur, datée de septembre 1953

400-600

Fantasy Order modelled on the Constantinian Order of Saint George, Grand Cross set, original fitted case

Accompanied by a note in Humbert II's hand, requesting the return of the Order to its sender, dated September 1953.



Le prince Humbert à bord du navire "Puglia" en 1915



Humbert de Savoie, prince héritier du trône d'Italie, le jour de son mariage avec la princesse Marie-José de Belgique, 1930

PIGUET

AUCTION HOUSE | GENEVA | EST. 1978

HISTORIC & ROYAL PROVENANCE



A pair of 55ct sapphire and diamond pendant earrings

*Princely family
Lubomirski*

Sold CHF 300,000



A gold and enamel Fabergé desk clock, 1907

*Astrid,
Queen of the Belgians*

Sold CHF 127,000



Historical books bound with royal coats of arms

*Princess Marie Gabrielle
of Savoy*

Sold CHF 80,000



A Russian gold and diamond snuffbox by Keibel, circa 1803

*Prince Comuto
of Zakynthos*

Sold CHF 522,000

Exceptional treasures of Royal and Imperial provenance, appearing at auction for the first time and sold by Piguet.

AUCTIONS | INVENTORIES & APPRAISALS
ESTATE ADVICE | CONFIDENTIAL BESPOKE SERVICE

BOOKS | RUSSIAN ART | JEWELLERY | PAINTINGS | WATCHES
MUSICAL INSTRUMENTS | ASIAN ART | FINE WINES

GENEVA AND LAUSANNE | +41 22 320 11 77 | +41 21 613 71 11 | INFO@PIGUET.COM | PIGUET.COM

App. smartphone

PIGUET

ARTISAN D'ARTS ET MÉTIERS D'ARTS

ORDRE D'ACHAT VENTE ONLINE

6-18 MARS 2020

Informations :
 107 rue de la Vierge St
 45000 Blois - France
 02 38 42 00 00 - 06 30 00 00 00
 1200 Garmy - Nantes
 Tel : 02 53 23 21 17
 Fax : 02 53 23 21 18
 info@piguet.com
 www.piguet.com

Vous pouvez passer une vente d'achat direct ou une implication carte-banque.
 Tous ordres validés dès deux semaines au plus tard le 14/03/20 à 12h00.
 Tous ordres validés avant une implication carte-banque.

LOT N°	DESCRIPTION DU LOT
Le participant a le droit multiple d'acquiescer immédiatement des conditions de vente et de valider les termes d'achat acquiescés en cliquant sur le bouton "Je valide mon achat". Tout participant qui ne clique pas sur le bouton "Je valide mon achat" et/ou clique "Je valide mon achat" sans cliquer sur le bouton "Je valide mon achat" ne peut pas valider son achat.	

Le participant est le seul responsable de l'acquisition immédiate des conditions de vente et de valider les termes d'achat acquiescés en cliquant sur le bouton "Je valide mon achat".

Tout participant qui ne clique pas sur le bouton "Je valide mon achat" et/ou clique "Je valide mon achat" sans cliquer sur le bouton "Je valide mon achat" ne peut pas valider son achat.

Le participant est le seul responsable de l'acquisition immédiate des conditions de vente et de valider les termes d'achat acquiescés en cliquant sur le bouton "Je valide mon achat".

Tout participant qui ne clique pas sur le bouton "Je valide mon achat" et/ou clique "Je valide mon achat" sans cliquer sur le bouton "Je valide mon achat" ne peut pas valider son achat.

PRENOM	NOM		
ADRESSE			
CODE POSTAL	VILLE	PARIS	
TELEPHONE PERSONNEL	MOBILE		
E-MAIL	FAX		

J'ai lu et accepte les conditions de vente et les acquiescements.

Tel : 02 38 42 00 00

LEILL DATE

SIGNATURE

MODELE DE PRESENT

Document Complet

Document Révisé

Carte de validité (2x)

Commission 100% Reproduction (100% / 100% 17% sur le gain) - 14,75% TTC

Commission 100% Reproduction (100% / 100% 17% sur le gain) - 14,75% TTC

Commission 100% Reproduction (100% / 100% 17% sur le gain) - 14,75% TTC

Commission 100% Reproduction (100% / 100% 17% sur le gain) - 14,75% TTC

PIGUET

HÔTEL DES VENTES | GENÈVE | 1978

ORDRE D'ACHAT

Tout ordre d'achat écrit doit être reçu au plus tard 24 heures avant le début de la vente.

Informations
HDV Hôtel des Ventes SA
Rue Prévost-Martin 51
1205 Genève – Suisse
Tél.: +41 22 320 11 77
info@piguet.com
www.piguet.com

LOT N°	DESCRIPTION DU LOT	MONTANT MAXIMUM EN CHF (hors commission et TVA)

La participation à la vente implique l'acceptation inconditionnelle des conditions de vente de *HDV Hôtel des Ventes SA* imprimées dans le catalogue disponibles sur internet. Le paiement est dû **immédiatement** après la vente.
Aucune réclamation ne sera admise sur l'authenticité ou l'état des lots.
Plus de détails sur <http://www.piguet.com/fr/conditions-ventes>

PRÉNOM		NOM	
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
		PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ/PROFESSIONNEL		MOBILE	
E-MAIL			

Veuillez m'envoyer les factures par e-mail jusqu'à nouvel ordre (merci de cocher cette case) ☐

J'ai lu et compris les conditions de vente et les accepte intégralement.

For juridique: Genève
TVA N° CHE-112.797.222

LIEU, DATE _____ SIGNATURE _____

PLAN D'ACCÈS & PARKINGS

GENÈVE

DIRECTION CENTRE — AUTOROUTE



DIRECTION CAROUGE



ACCÈS A PIED

2 minutes depuis parking Migros
2 minutes depuis parking Coop
2 minutes depuis parking Cluse
5 minutes depuis parking Lombard
5 minutes depuis la gare de Champel



EXPOSITION PIGUET



EXPOSITION PIGUET



24H/24H (parking Coop entrée voiture jusqu'à 21 h)



Catalogues imaginés,
conçus et produits
entièrement en Suisse

Photographies: Emmanuelle Bayart, Naomi Wenger,
Erik Nicolas, Willian Pelissari et Toni Cenko
Conception et mise en pages: Gérald Rochat, mediaram sàrl
imprimé à Genève et Lausanne par Prestige Graphics SA

PIGUET® ET HOTEL DES VENTES® sont des marques de HDV Hôtel des Ventes s.a. © 2025



Humberto



PIGUET

HÔTEL DES VENTES | GENÈVE
PRÉVOST-MARTIN 51 | 1205